

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 16 JUIN 2022**

(Date de convocation : 8 Juin 2022)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 20 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 8  |
| Absent excusé non représenté :               | /  |
| Absent non excusé :                          | 1  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-deux et le seize Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Monsieur Eric BOYER, Madame Gisèle GIRARD, Monsieur Franck RIMBERT, Madame Marlène LAUGIER, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

**Pouvoirs** : Madame Aurélie VERNHES (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Claudine CHAUVET (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Monsieur le Maire), Madame Patricia VIVARES (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Madame Nancy GONTIER (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN), Monsieur Patrick MONTY (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL).

**Absent non excusé** : Monsieur Jean-Claude DANY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cession à l'euro symbolique d'une parcelle à la Commune par des particuliers.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les Consorts BARRANCO, ont fait part de leur souhait de céder à la Commune, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section BZ numéro 161 d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>, qui jouxte le stade du Hameau des Valayans.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de donner une suite favorable à cette acquisition à l'euro symbolique,
- de l'autoriser à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

.../...

A l'unanimité,

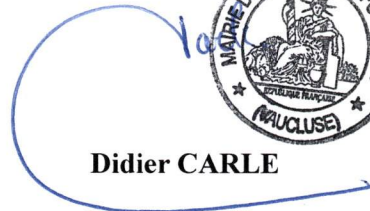
**ACCEPTE** d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section BZ n° 161 d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts BARRANCO.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession en la forme administrative.

**PRECISE** que conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité sera représentée, lors de la signature des actes, par un adjoint dans l'ordre de leur nomination.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
le Maire,



**Didier CARLE**



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 25 Juillet 2022

Publiée le : 25 Juillet 2022